



Direction de la Voirie et des Déplacements

2022 DVD 42 - Parcs de stationnement Odéon (ex École de Médecine) et André Honnorat à Paris 6e - Convention de délégation de service public avec la société INDIGO Infra pour la rénovation du parc de stationnement Odéon, la modernisation du parc de stationnement André Honnorat et l'exploitation de l'ensemble

PROJET DE DELIBERATION

Exposé des motifs

Mesdames et Messieurs,

Le parc de stationnement souterrain ODÉON (ex École de Médecine) est situé à Paris sous la rue de l'École de Médecine, entre la rue Hautefeuille et la place Henri Mondor, dans le 6e arrondissement, et a été mis en service le 28 novembre 1979.

À l'issue d'une consultation de délégation de service public, ce parc est confié depuis le 28 avril 2010 à la Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement de la Ville de Paris (SAEMES) dans le cadre d'une concession qui arrivera à échéance le 30 septembre 2022.

La capacité totale du parc de stationnement, répartie sur 4 niveaux de sous-sols pour une superficie de 8 213 m², est actuellement de 271 places.

Le parc est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à tous les usagers horaires et abonnés.

Le parc de stationnement souterrain « André HONNORAT », situé sous la place André Honnorat et la rue Auguste Comte, entre l'avenue Saint Michel et la rue d'Assas, à Paris 6e arrondissement, a été mis en service le 08 avril 1992. Il est confié depuis cette date à la SAEMES dans le cadre d'une concession arrivant à échéance le 15 septembre 2022.

Cet ouvrage comporte 5 niveaux souterrains de stationnement pour une superficie de 7 809 m² totalisant une capacité de stationnement de 326 places véhicules légers et 3 emplacements deux-roues motorisés.

Le parc est occupé majoritairement par des amodiataires (323 amodiations d'une durée de 65 ans, courant jusqu'en 2057).

L'ouvrage est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 à tous les amodiataires et abonnés.

Afin d'assurer la continuité du service public de stationnement des parcs ODÉON (ex École de Médecine) et André HONNORAT, une consultation a été lancée afin de retenir un futur délégataire, qui aura en charge la rénovation du parc de stationnement « ODÉON » (ex École de Médecine), la modernisation du parc de stationnement « André HONNORAT » et l'exploitation de l'ensemble.

Le périmètre de la délégation comprendra l'intégralité des ouvrages.

La délégation prévue est une concession qui aura une durée de 15 ans pour chacun des deux parcs permettant au nouveau délégataire d'amortir les investissements qu'il aura effectués. Son échéance est donc fixée au 15 septembre 2037 pour le parc André HONNORAT et au 30 septembre 2037 pour le parc ODÉON. Le périmètre de la délégation comprendra l'intégralité des ouvrages.

Après étude de diverses modalités possibles, ce regroupement constitue une opération globalement équilibrée, ne nécessitant aucune participation financière de la Ville tout en maintenant une tarification adéquate dans ces deux ouvrages sans incidence des investissements sur ceux-ci, la durée du futur contrat étant fixée à 15 ans pour les deux parcs.

Le Conseil de Paris, lors de la séance des 2, 3 et 4 février 2021, après l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux émis le 11 janvier 2021 a autorisé la Maire de Paris à lancer une consultation pour la rénovation du parc de stationnement Odéon, la modernisation du parc de stationnement Honnorat, et l'exploitation de l'ensemble à Paris 6e, dans les conditions de mise en concurrence prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-1 et suivants, et par le code de la commande publique dans ses articles relatifs aux concessions.

Un avis d'appel de candidatures pour la rénovation du parc de stationnement Odéon, la modernisation du parc de stationnement André Honnorat, et l'exploitation de l'ensemble à Paris 6e a été envoyé le 5 mars 2021 au JOUE, au BOAMP et au MONITEUR des travaux publics et du bâtiment. Cet avis a été publié par ces revues le 10 mars 2021 pour le BOAMP et le JOUE et, le 19 mars 2021 pour le MONITEUR.

La date limite de réception des plis de candidature était fixée au 28 avril 2021 à 16h00.

Les plis ont été reçus et enregistrés dans les délais impartis. La commission interne des concessions de la DVD a procédé à l'ouverture de ces plis le 03 mai 2021.

Les sociétés candidates, dont les plis ont été ouverts par la commission interne des concessions de la DVD sont les suivantes :

- Q-PARK France (groupe Q-PARK) ;
- INDIGO Infra (groupe INDIGO) ;
- INTERPARKING France (Groupe INTERPARKING SA) ;
- S.A.G.S. (Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement) ;

- S.A.E.M.E.S. (Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement).

Lors de la séance de la Commission des Concessions, en application de l'article L.1411-5 du CGCT, du 15 juin 2021 pour la sélection des candidatures, les cinq candidats présentant toutes les aptitudes à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, ont été admis à présenter une offre.

Le Dossier de consultation a été envoyé aux candidats sélectionnés le 09 juillet 2021. La date limite de réception des offres était fixée au 03 septembre 2021 à 16h00. Trois plis sont parvenus dans les délais.

Le 13/09/2021, la Commission Interne des Concessions de la DVD a procédé à l'ouverture des offres.

Sur la base du dossier de consultation, trois candidats ont présenté une offre (dans l'ordre d'enregistrement des plis) :

- Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (S.A.G.S.)
- Société Anonyme d'Économie Mixte d'Exploitation du Stationnement (S.A.E.M.E.S)
- INDIGO Infra (groupe INDIGO)

Les 3 plis ont été jugés recevables et ont été examinés.

En respectant le programme imposé par la Ville, les candidats devaient notamment présenter :

- Concernant les travaux et aménagement proposés : un descriptif des travaux de rénovation pour le parc Odéon, un descriptif des travaux de modernisation prévue pour le parc André Honnorat assortis des plans, de la méthodologie prévue, du planning et du phasage pour chacun des ouvrages.
- Concernant l'exploitation : une lettre d'engagement sur le choix de l'exploitant, si nécessaire ; une note détaillée des modalités d'exploitation et pour chacun des ouvrages : une fiche relative aux moyens humains et notamment le personnel, une fiche sur les modalités de surveillance, une liste des contrats de maintenance, un calendrier prévisionnel pour le remplacement du gros matériel et la réfection de peintures etc.
- Concernant les modalités financières : coût des travaux de rénovation du parc Odéon, coût des travaux de modernisation du parc André Honnorat, les propositions et coûts prévisionnels d'exploitation, les plans prévisionnels d'amortissement et de renouvellement, les hypothèses de montage, les plans de financement – comptes de trésorerie, les comptes de résultats prévisionnels, l'évaluation du rendement de l'opération, les fiches récapitulatives des futures données contractuelles la garantie financière confirmant la couverture du financement de l'intégralité de l'opération et les relations de groupe du soumissionnaire.

Il est précisé qu'il était demandé aux candidats :

- pour le parc Odéon, de formuler une offre optionnelle avec en supplément la réalisation d'un radier avec cuvelage afin de supprimer les eaux d'exhaure dans ce parc de stationnement.
- Pour le parc André Honnorat, d'une part de prévoir sous forme de provisions les travaux permettant d'assurer la mise en accessibilité de ce parc au vu de la possible complexité quant au positionnement de l'édicule en surface d'autre part, d'étudier la possibilité de racheter des amodiataires pour libérer des emplacements, au minimum celles mises en vente par les amodiataires, avec amortissement du rachat sur la durée du contrat.

Par ailleurs, les candidats devaient répondre sur une durée de 15 ans et pouvaient proposer en variante une durée inférieure. Ils pouvaient également proposer des hypothèses de montage tenant compte de l'éventuelle fin anticipée de la délégation du parc de stationnement André HONNORAT au bout de la 5^{ème} année de la reprise des volumes de ce parc en exploitation.

Conformément au règlement de la consultation, les critères de choix du concessionnaire par ordre décroissant sont les suivants, étant toutefois précisé qu'une offre qui ne présenterait pas une crédibilité financière avérée ne pourrait in fine être retenue comme offre lauréate :

La qualité technique et architecturale des projets de rénovation du parc Odéon et de modernisation du parc André Honnorat (programme détaillé des travaux envisagés, méthodologie, planning, gestion du chantier...)

La qualité et le dynamisme du service proposé en exploitation (conditions d'accès et affectation des places pour les différentes catégories d'usagers et de véhicules, organisation et moyens mis en œuvre pour garantir le niveau d'exploitation requis (notamment, gestion de la clientèle, niveaux des tarifs, effectif et qualité du personnel, nettoyage, surveillance et maintenance, services divers) ;

La cohérence du plan d'affaires au regard du coût des travaux de modernisation et de rénovation à réaliser, du coût des prestations d'exploitation, des recettes perçues, du niveau des redevances proposé et la durée de concession dans le cas où elle pourrait être inférieure à 15 ans.

Au vu des offres remises, la ville a examiné la robustesse des propositions des soumissionnaires sur une fourchette pouvant être de plus ou moins 20 %.

Sur la base du rapport présenté par le service, la commission des Concessions, en application de l'article L.1411-5 du CGCT, lors de sa séance du 24 novembre 2021, a émis un avis favorable sur l'engagement des négociations en vue de la conclusion du contrat de concession avec les trois soumissionnaires pour toutes leurs offres.

Les négociations ont porté entre autres, pour les trois soumissionnaires, sur les différents points suivants :

La mise au point des projets techniques de rénovation du parc Odéon en particulier des travaux de cuvelage et de modernisation du parc André Honnorat,

la rénovation des locaux d'accueil et d'exploitation existants, des circulations verticales piétonnes et des émergences, l'amélioration de l'édicule existant, les équipements à installer dans les deux ouvrages, l'augmentation de la puissance électrique des ouvrages, la méthodologie de la mise en œuvre des travaux et du calendrier de phasage et précisions sur les moyens prévus par les candidats pour assurer le suivi des travaux des deux parcs.

La mise au point des modalités d'exploitation sur la présence du personnel d'exploitation dans les deux parcs, les capacités et les modalités d'accès de l'ouvrage aux vélos et aux deux-roues motorisés ; la mise en place d'un « HUB » géré par un prestataire de la ville de Paris dans le parc de stationnement Odéon ; les modalités de nettoyage des deux parcs ; les services proposés dans les parcs, les hypothèses de tarification des deux parcs de stationnement, et notamment la gratuité pour le stationnement des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), la tarification horaire dynamique à compter de la réception des travaux de rénovation du parc de stationnement Odéon.

La mise au point des modalités financières sur les chiffres d'affaires prévisionnels, les montants des charges d'exploitation, la gestion des recettes et des charges relatives à l'avitaillement des véhicules électriques, la confirmation des différents montages financiers et la crédibilité de l'opération.

L'analyse des offres techniques (valorisation du patrimoine) et financières (baisse des charges en particulier la taxe sur les eaux d'exhaure) a démontré l'intérêt de réaliser un cuvelage du parc ODEON, en raison de l'objectif environnemental de la Ville de Paris relatif à la diminution des flux d'eaux d'exhaure rejetées dans les égouts et de leur traitement.

Au cours des négociations des informations supplémentaires et des rappels ont été transmis aux soumissionnaires afin de mieux appréhender et détailler leurs offres finales notamment concernant la préservation dans la mesure du possible des fresques et la sculpture d'ammonite dans le parc André HONNORAT, l'implantation de la station de recharge électrique de type HUB dans le parc Odéon, la réalisation de consignes à vélo sur voirie, le stationnement gratuit des PMR, le stationnement des vélos et des deux-roues motorisés, la qualité de l'air dans les ouvrages, les dispositions pour les économies d'énergie et l'utilisation de l'énergie verte, le maintien de la zone pour les engins de nettoyage de la Ville de Paris dans le parc Odéon, le rachat éventuel des amodiations dans le parc Honnorat, les flux financiers relatifs aux véhicules électriques, les tarifs et les taxes.

Concernant les calendriers prévisionnels des travaux, la Ville a attiré l'attention sur le fait que les phases des travaux s'ils impactent la voirie doivent tenir compte des aléas liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024 (4 mois avant les JO, pendant les JO et 3 mois après les JOP (période de démantèlement).

À l'issue des négociations, il ressort de l'analyse comparative des trois offres, tant sur le plan technique (valorisation du patrimoine) que financier (baisse des charges en particulier la taxe sur les eaux d'exhaure) l'intérêt de réaliser un cuvelage du parc ODEON, ce qui correspond par ailleurs à l'objectif environnemental de la Ville de Paris relatif à la diminution des flux d'eaux d'exhaure rejetées dans les égouts et de leur traitement.

L'analyse étant la suivante concernant les offres AVEC OPTION CUVELAGE ODÉON et base HONNORAT :

Selon le critère de la qualité technique et architecturale du projet des travaux des parcs de stationnement ODÉON et André HONNORAT, les offres sont classées comme suit :

INDIGO SAEMES (variante 100% BRVE) SAEMES	Très satisfaisant
SAGS	Satisfaisant

Selon le critère de la qualité et du dynamisme du service proposé en exploitation pour les parcs de stationnement ODÉON et André HONNORAT, les offres sont classées comme suit :

SAEMES (variante 100% BRVE) SAEMES INDIGO SAGS	Très satisfaisant
---	-------------------

Selon le critère de la cohérence du plan d'affaires pour les parcs de stationnement ODÉON et André HONNORAT, les offres sont classées comme suit :

INDIGO	Très satisfaisant
SAEMES	Moyennement satisfaisant
SAGS SAEMES (variante 100% BRVE)	Peu satisfaisant

Le classement des offres (avec option cuvelage ODÉON et base HONNORAT) est donc le suivant :

1. INDIGO ;
2. SAEMES ;
3. SAEMES (variante 100% BRVE) ;
4. SAGS.

Les offres OPTION avec la réalisation du cuvelage du parc ODEON des trois candidats répondent toutes davantage à l'objectif environnemental de la Ville de Paris de diminution des flux d'eaux d'exhaure rejetées dans les égouts et de leur traitement.

L'offre d'INDIGO Infra est jugée la plus intéressante, compte tenu des modalités financières très satisfaisantes, avec notamment une redevance cumulée d'environ 3,088M€ avec une part de redevance fixe importante de 100% sur la durée du

contrat (15 ans), tout en proposant une qualité technique et architecturale des projets de rénovation du parc de stationnement ODÉON et de modernisation du parc de stationnement André HONNORAT très satisfaisante et une qualité et un dynamisme du service proposé en exploitation pour les deux parcs de stationnement très satisfaisants.

* *
*

PROPOSITION DE CHOIX DU DELEGATAIRE

Compte tenu des prestations très satisfaisantes proposées dans le cadre du programme des travaux, des services et prestations très satisfaisants proposés aux usagers des parcs de stationnement, et du niveau de redevance très satisfaisant avec une redevance fixe élevée, il est proposé de retenir INDIGO Infra comme futur délégataire pour la rénovation du parc de stationnement « ODÉON » avec option cuvelage, la modernisation du parc de stationnement « André HONNORAT » et l'exploitation de l'ensemble, à compter du 1er octobre 2022 pour le parc de stationnement ODÉON et 16 septembre 2022 pour le parc de stationnement André HONNORAT pour une durée de 15 ans pour chaque parc, les échéances étant fixées au 30 septembre 2037 pour le parc de stationnement ODÉON et 15 septembre 2037 pour le parc de stationnement André HONNORAT.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA CONVENTION DE CONCESSION

Le contrat passé avec INDIGO INFRA est un contrat de concession d'une durée de 15 ans à compter du 1er octobre 2022 pour Odéon et 16 septembre 2022 pour André HONNORAT, les échéances étant fixées au 30 septembre 2037 pour ODEON et 15 septembre 2037 pour André HONNORAT.

Le contrat avec ses annexes (cahier des charges et plans) définit les modalités techniques, les conditions d'exploitation et les modalités financières.

Les travaux et aménagements

Le descriptif joint à la convention précise l'ensemble des travaux et aménagements à réaliser qui consistera en :

Pour le parc Odéon :

- Réparation des désordres affectant la structure de l'ouvrage ;
- Installation d'un piézomètre ;
- Création d'un local et pose d'un transformateur de 1 000 kVA ;
- Désamiantage du TGBT ;
- Remplacement de tout l'éclairage avec des équipements à leds ;
- Remplacement des câbles CR1 au N-3 et N-4 ;
- Remplacement de l'éclairage de sécurité ;
- Fourniture et installation de 127 BRVE (64 BRVE lors des travaux initiaux et 64 à horizon 2030)
- Rénovation intégrale de la peinture du N-1 ;
- Maintien de deux emplacements pour stationner 2 engins type Glutton de la Direction de la Propreté au N-1 ;
- Remplacement des équipements de péage et déplacer des chenaux d'accès (entré et sortie) ;
- Installation de deux modules de traitement d'air type IP'Air ;
- Création d'une zone réservée pour un HUB avec une puissance dédiée de 450 kVA ;
- Création d'une station de lavage et de gonflage ;
- Création d'une zone avec accès sécurisé pour 75 places deux roues non motorisés avec banc, casiers, outillage et pompe ;

- Création d'une zone avec accès sécurisé de 20 places pour deux roues motorisés ;
- Création d'un cuvelage étanche (450 micropieux et dalle de 40cm au N-4 et reprise des voiles sur 1m au N-3) ;
- Installation d'une consigne à vélos en surface.

Le coût des travaux du parc ODEON avec option Cuvelage est estimé à 4 497 062 € HT € HT (date de valeur septembre 2022)

Pour le parc André Honnorat :

- Traitement des infiltrations par résine ;
- Flocage des poutres du N-1 ;
- Rénovation des peintures (sols, murs et plafonds) et protection des œuvres murales ;
- Remplacement des réseaux de plomberie par du polyéthylène et curage des réseaux ;
- Remplacement de deux extracteurs de ventilation aux N-3 et N-4 ;
- Mise en place d'un tarif vert avec 2 transformateurs d'une puissance totale de 1 000 kVA ;
- Mise en place d'éclairage à leds ;
- Remplacement des portes d'accès pour piétons ;
- Traitement de l'accessibilité PMR pour la CVPP ;
- Création d'un édicule vitré en surface ;
- Création d'un ascenseur entre le niveau -1 et la surface de 630 kg ;
- Création d'une nouvelle CVPP d'1,40m de large ;
- Dans la CVPP : dépose et remplacement de l'ascenseur (630kg) de desserte des niveaux -5 à -1 ;
- Reprise de la seconde CVP en symétrie de la CVPP ;
- Création de 7 places PMR ;
- Installation d'un réseau d'extinction automatique de type sprinkler avec création d'un local dédié ;
- Fourniture et pose de 16 BRVE ;
- Installation de dispositifs contre les projections d'eau sur les garde-corps des escaliers ;
- Installation d'une consigne à vélos en surface ;

Le coût des travaux du parc Honnorat est estimé à 3 244 681 € HT (date de valeur septembre 2022).

Le coût global de l'opération est donc estimé à 7 741 742 € HT.

Les modalités d'exploitation

Pour le parc de stationnement ODEON .:

L'exploitation du parc sera de type mixte. À compter de la prise d'effet du contrat, tous les emplacements du parc seront exploités en stationnement de courte durée (horaire) et de longue durée (abonnements). Il n'est pas prévu de commercialisation de nouvelles amodiations.

Pour garantir et faciliter le stationnement des personnes à mobilité réduite (PMR), 6 emplacements PMR dont une équipée de recharge électrique seront situés au niveau -1.

Le stationnement des vélos sera assuré au niveau -1 dans une zone sous contrôle d'accès disposant de 75 places dont 3 places dédiées aux vélos cargos. Des services seront proposés à ces usagers tels : consignes avec équipements pour recharger les batteries, station de gonflage, banc et pied d'atelier avec outils.

Pour les deux-roues motorisés, il est également prévu leur stationnement au niveau -1 une zone fermée de 20 places pour les abonnés et une ouverte de 10 emplacements pour les horaires.

Le soumissionnaire mettra en place à l'issue des travaux 128 points de recharge électrique (118 de 7kVA et 10 de 22kVA), dont une sur un emplacement PMR.

De plus, il ne pourra s'opposer à l'implantation dans le parc ODEON d'une station de recharge électrique de type HUB gérée par un prestataire désigné par la ville de Paris. Cette station composée de bornes de charge de haute puissance devra permettre à l'exploitant de ce service de disposer d'une puissance de 450KVA (borne jusqu'à 150kVa). Ainsi, le Concessionnaire s'engage à offrir la capacité électrique nécessaire à cette installation et à mettre à disposition de l'exploitant de ce service de recharge rapide en libre-service une superficie de l'ordre de 100 m² maximum. L'occupation des équipements installés pour cette station sur les niveaux de stationnement public du parc sera gratuite pour la Ville ou son exploitant. Le prestataire de la Ville de Paris prendra en charge tous les investissements nécessaires pour le bon fonctionnement de cette station. Par ailleurs, la puissance nécessaire pour cette activité devra s'inscrire dans la capacité électrique du parc mise en place par le Concessionnaire en considération de l'équipement de 50 % de la capacité publique du parc de BRVE. Les modalités de mise en place de ces services devront être soumises à la Ville de Paris.

Il ne pourra également s'opposer à la création de deux à trois emplacements munis de deux prises de charge au minimum dédiés aux engins de nettoyage de type glutton du service de nettoyage de la DPE dans le parc ODEON. Le stationnement de ces engins (y compris la recharge) sera gratuit.

L'implantation de sociétés de location de véhicules à temps partagé ainsi que les sociétés proposant tout service visant à favoriser les modes de déplacements propres tel celui d'utilisation de véhicules de basse émission en libre-service devra être facilitée. Les sociétés exploitant ces activités bénéficieront de tarifs spécifiques pour la mise à disposition de places de stationnement. D'ores et déjà le délégataire a prévu 3 emplacements réservés à l'Autopartage ou au covoiturage au niveau -3.

Par ailleurs, INDIGO envisage d'implanter des activités annexes dans l'ouvrage notamment :

- Lavage à sec au niveau -1 pour les VL et 2R (partenaire Total Wash) ;
- Station de gonflage et boîte à outils pour les vélos ;

L'exploitation et l'entretien de l'ouvrage devront s'inscrire dans la démarche du plan climat de la Ville de Paris. La surveillance permanente sera assurée.

Le parc sera ouvert aux usagers horaires, aux abonnés 24h/24 et 7 jours/7. INDIGO prévoit la présence de personnel du mardi au samedi de 9h à 23h dans le parc ODEON avec un effectif de 5,25 ETP, avec une surveillance permanente.

Pour le parc de stationnement André HONNORAT

L'exploitation du parc sera réservée stationnement de longue durée. À compter de la prise d'effet du contrat, tous les emplacements du parc seront exploités en stationnement de longue durée (abonnements et amodiations). Il n'est pas prévu de commercialisation de nouvelles amodiations.

Pour garantir et faciliter le stationnement des personnes à mobilité réduite (PMR), 7 emplacements PMR seront situés au niveau -1.

Le délégataire maintient les 3 emplacements de stationnement motos actuels mais ne pourra créer de stationnement deux-roues supplémentaires, l'ouvrage étant occupé majoritairement par des amodiataires.

Le soumissionnaire mettra en place à l'issue des travaux 16 points de recharge électrique. _

Le parc sera ouvert aux abonnés et amodiataires 24h/24 et 7 jours/7. INDIGO ne prévoit pas de présence de personnel sur site mais des vacations seront effectuées pour assurer des missions de surveillance, de maintenance et de nettoyage (0,42 ETP. La surveillance de l'ouvrage sera permanente.

Il est souligné qu'une clause de revoyure est introduite dans le contrat afin que la Ville de Paris puisse, si elle le souhaite, faire sortir de la délégation le parc de stationnement André HONNORAT au bout de la 5^{ème} année après le début de la délégation.

Dispositions communes aux 2 parcs de stationnement

L'exploitation et l'entretien de l'ouvrage devront s'inscrire dans la démarche du plan climat de la Ville de Paris. La surveillance permanente sera assurée. INDIGO s'est engagé à recourir à 100% d'électricité verte. Dans le parc ODEON pour améliorer la qualité de l'air dans cet ouvrage, un diagnostic sera réalisé en début de contrat qui permettra de mettre en place des capteurs permettant de mesurer la pollution dans les parcs et de prendre des mesures afin de diminuer les points critiques.

Une consigne sécurisée pour le stationnement de vélos (de 6 places) sera implantée en surface pour chacun des parcs.

À signaler, le délégataire ne pourra pas s'opposer à l'instauration d'un système de pass deux-roues (motos et vélos) permettant un abonnement mutualisé dans plusieurs parcs.

À la demande de la Ville de Paris, le délégataire devra transmettre à ses services techniques ou à un prestataire désigné par la Ville, les informations d'état d'occupation du parc en temps réel. Ces informations, concentrées pour l'ensemble des parcs publics parisiens seront destinées à la diffusion de services d'information municipaux en temps réel de jalonnement dynamique sur des supports NTIC. Le délégataire supportera, pour le parc, la part des frais d'installation, d'entretien et d'exploitation du dispositif. En outre, les informations relatives à l'exploitation du parc ont un statut de données publiques. À ce titre, la Ville pourra librement les diffuser dans le cadre de sa démarche d'Open Data ;

Les tarifications .:

Tarifs horaires ODEON

Une tarification au quart d'heure sera à destination des usagers horaires VL, motos et PMR.

Le tarif, à la prise d'effet du contrat et jusqu'à la réception des travaux, sera de 1,15 euros le quart d'heure et 4,60 euros l'heure pour les VL ; pour les motos il sera de 0,40 euros le quart d'heure et 1,60 euros l'heure et pour les PMR il sera de 0,58 euros le quart d'heure et 2,30 euros l'heure.

Des tarifs dynamiques seront appliqués à partir de la réception des travaux et jusqu'à la fin du contrat, avec un tarif pivot à 4,60 €/heure (variant entre 4,60 et 5 €/heure).

Tarifs abonnements des deux parcs

Des tarifs d'abonnements attractifs seront mis en place avec une réduction de 30% pour les utilisateurs de véhicules GPL et pour les services d'utilisation de véhicules de basse émission en libre-service et de 50% pour les véhicules de petit gabarit, ceux de « basse émission », véhicules électriques.

Comme demandé par la Ville, le stationnement pour les PMR abonnés sera gratuit dans la limite des places dédiées toutefois, les services supplémentaires tels recharge électrique, réservation, etc. restent payants.

- Pour le parc ODEON

À la prise d'effet du contrat et jusqu'à la fin du contrat, les tarifs résidents, seront pour les VL de 170 € par mois et de 1700 € par an et pour les deux-roues motorisés de 60 € par mois et de 595 € par an.

Le tarif de l'abonnement non résident sera de 320 € par mois et 3 200 € par an avant et après travaux.

- Pour le parc André HONNORAT

Le tarif de l'abonnement VL avec réservation sera de 950 € par trimestre et de 3 600 € par an avant et après travaux et ceux des motos de 90 € par mois et de 1080 € par an.

Les modalités financières

Outre les 18 000 euros (révisables) versés à la Ville chaque année au titre du remboursement des frais de contrôle de la Ville engagés pour les deux parcs soit 9 000 € HT pour le parc ODEON et 9 000 € HT pour le parc André HONNORAT. Une redevance d'exploitation correspondant à l'occupation du domaine public est prévue. Elle se compose :

- d'une redevance forfaitaire annuelle révisable de 175 000 euros hors taxe (172 500 € HT/an pour Odéon et 2 500 € HT/an pour André Honorat),
- d'une redevance variable de 70% de la fraction du chiffre d'affaires supérieure à 1 600 000 € HT.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer, avec la Société INDIGO INFRA la convention de concession pour la rénovation du parc de stationnement « Odéon », la modernisation du parc André Honorat et l'exploitation de l'ensemble pour une durée de 15 ans pour chaque parc et d'accorder à INDIGO INFRA l'autorisation de procéder à toutes les démarches administratives nécessaires à la réalisation de ces projets.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris